

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00369

Numéro SIREN : 522 305 473

Nom ou dénomination : ACTILITY

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2022 sous le numéro de dépôt 5996

Comptes annuels

ACTILITY

Société anonyme au capital de 1.123.416 euros
Siège social : 4 rue Ampère – 22300 LANNION
522 305 473 R.C.S. SAINT BRIEUC

Exercice clos le 31 décembre 2021

DocuSigned by:
 Olivier HERSENT
AF3B5ED90B4E4AF...

Bilan actif

ACTILITY


Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	403 174,26	283 300,50	119 873,76	61 694,23
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	725 860,80	581 913,41	143 947,39	175 337,24
Immob. en cours / Avances & acomptes	13 495,36		13 495,36	6 598,19
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 104 152,52	1 326 577,88	4 777 574,64	4 777 574,64
Autres immobilisations financières	316 115,47		316 115,47	766 376,99
ACTIF IMMOBILISE	7 562 798,41	2 191 791,79	5 371 006,62	5 787 581,29
Stocks				
Marchandises	1 462 981,48	866 092,23	596 889,25	920 395,02
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 731 302,86	529 081,91	3 202 220,95	1 858 159,02
Fournisseurs débiteurs	40 532,30		40 532,30	1 534,49
Personnel	6 087,46		6 087,46	1 700,41
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 645 947,61		1 645 947,61	1 584 700,61
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	253 427,37		253 427,37	156 822,21
Autres créances	7 064 919,67	292 675,35	6 772 244,32	5 872 800,71
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	44 008,24		44 008,24	55 855,64
Disponibilités	1 694 523,09		1 694 523,09	6 292 777,05
Charges constatées d'avance	279 688,00		279 688,00	269 763,00
ACTIF CIRCULANT	16 223 418,08	1 687 849,49	14 535 568,59	17 014 508,16
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	23 786 216,49	3 879 641,28	19 906 575,21	22 802 089,45

Bilan passif

ACTLITY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 123 416,00	1 122 916,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 614 535,08	18 776 046,97
Résultat de l'exercice	-5 828 522,99	-9 206 618,68
CAPITAUX PROPRES	4 909 428,09	10 692 344,29
Avances conditionnées	469 647,50	139 980,50
AUTRES FONDS PROPRES	469 647,50	139 980,50
Provisions pour charges	358 000,00	435 755,88
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	358 000,00	435 755,88
Emprunts obligataires convertibles	3 442 358,00	3 442 358,00
<i>Emprunts</i>	4 042 164,60	4 000 000,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 042 164,60	4 000 000,00
Emprunts et dettes financières diverses	338 295,80	81 902,78
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	250 032,05	13 481,86
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	875 828,92	102 195,96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 564 524,33	1 394 226,30
<i>Personnel</i>	677 266,10	671 429,13
<i>Organismes sociaux</i>	599 822,21	619 245,26
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	97 428,73	67 347,07
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	123 310,87	112 236,44
Dettes fiscales et sociales	1 497 827,91	1 470 257,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,66	0,66
Autres dettes	123 491,47	66 873,95
Produits constatés d'avance	1 034 975,88	962 711,37
DETTES	14 169 499,62	11 534 008,78
		
TOTAL PASSIF	19 906 575,21	22 802 089,45

COMPTE DE RESULTAT

ACTILITY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS		
Ventes de marchandises	4 310 086,33	2 284 483,29
Production vendue	5 617 490,49	6 195 964,85
Subventions d'exploitation	182 666,28	6 495,33
Autres produits	146 148,43	838 699,06
Total	<u>10 256 391,53</u>	<u>9 325 642,53</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	3 014 152,95	1 544 021,86
Variation de stock (m/ses)	252 278,37	17 065,14
Autres achats & charges externes	5 578 101,26	7 045 987,20
Total	<u>8 844 532,58</u>	<u>8 607 074,20</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	1 411 858,95	718 568,33
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	209 037,93	258 091,83
Salaires et Traitements	5 548 720,98	5 881 566,82
Charges sociales	2 520 040,28	2 673 378,73
Amortissements et provisions	364 192,95	429 712,81
Autres charges	294 068,47	615 958,06
Total	<u>8 936 060,61</u>	<u>9 858 708,25</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 524 201,66	-9 140 139,92
Produits financiers	85 914,70	97 656,77
Charges financières	489 247,30	985 946,08
Résultat financier	<u>-403 332,60</u>	<u>-888 289,31</u>
RESULTAT COURANT	-7 927 534,26	-10 028 429,23
Produits exceptionnels	189 186,76	1 416,66
Charges exceptionnelles	162 726,49	457 061,11
Résultat exceptionnel	<u>26 460,27</u>	<u>-455 644,45</u>
Impôts sur les bénéfices	-2 072 551,00	-1 277 455,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 828 522,99	-9 206 618,68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2021, qui dégagent une perte de 5 828 523 €, ont été arrêtés le 1^{er} avril 2022 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.



1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 CREDIT IMPOT RECHERCHE

En 2021, Actility a révisé les assiettes de calcul du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») et déposé des déclarations rectificatives pour les exercices respectivement clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent un produit de CIR dont la valeur totale atteint 2 073 k€ dont :

- 1 338,7 k€ sont liés à l'effort de R&D 2021 ;
- 251,6 k€ sont liés à l'effort de R&D 2020 ;
- 247,1 k€ sont liés à l'effort de R&D 2019 ; et
- 235,07 k€ sont liés à l'effort de R&D 2018.

1.2 AUGMENTATION DE CAPITAL

En mars 2021, la société a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 500 euros par émission de 500 actions ordinaires.

Cette opération a porté le capital social d'Actility de 1 122 916 euros à 1 123 416 euros.

1.3 ABANDONS DE COMPTES COURANTS AVEC CLAUSES DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Pour rappel, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Actility a abandonné les créances suivantes au profit de ses filiales :

- 2 031 643,11 euros au profit de la société Abeeway ;
- 1 745 357,98 £ au profit de la société Actility UK ;
- 460 044,03 US\$ au profit de la société Actility US Corp.

Ces abandons de créances ont été assortis de clauses de retour à meilleures fortunes qui n'ont pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

2.1 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE



Le Conseil d'administration du 4 février 2022 a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 3 442 358 euros par l'émission de 3 442 358 obligations convertibles, sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 8 septembre 2020.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28 et R123-172 à R123-208) et du règlement ANC n°2016-07 du 26/12/2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Intangibilité du bilan d'ouverture, et
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2021, Actility disposait d'une trésorerie disponible de 1 694,5 K€,
- Compte tenu de la seconde tranche du contrat d'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant total de 3 442,3 K€ mentionnée au paragraphe 2.1 ci-dessus, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances pour la période de 12 mois à venir.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle, où lorsque
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées, de brevets, de logiciels ainsi que du site internet de la Marketplace. Elles sont amorties de la façon suivante :

- LogicielsLinéaire ...3 à 5 ans
- BrevetsLinéaire ...5 ans

- Site internet Linéaire ...5 ans
- Application mobile Linéaire ...5 ans

Il est précisé que les frais de recherche et de développement de la société sont exclusivement maintenus en charges.

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation de chaque bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel de bureau et informatique..... Linéaire...3 à 5 ans
- Mobilier de bureau..... Linéaire...5 ans
- Agencements, Installations Linéaire...5 à 10 ans

3.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées de la valeur brute des titres de participation détenus par la Société dans six filiales pour une valeur totale de 6 104 K€.

La valeur de ces titres est dépréciée lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition. Le critère de calcul de la valeur recouvrable pour l'évaluation des dépréciations tient compte de la valeur de l'actif net, de la position concurrentielle sur le marché et des perspectives de rentabilité.

Sur cette base, les provisions constituées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 327 K€.

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées des dépôts et cautionnements.

3.4 – STOCK

Les stocks sont valorisés sur la base de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

Des provisions couvrant les risques d'obsolescence et de perspectives de ventes ont été par ailleurs comptabilisées sur la base d'analyses par référence menées par le Management de la Société.

Une dépréciation complémentaire de 66k€ a été comptabilisée en 2021 portant la dépréciation totale à 866k€.

3.5 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement :

- Le crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif du bilan au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que
- Les créances de TVA,
- Les comptes courants de la Société avec les filiales, et
- Les avances versées aux fournisseurs.

3.6 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la date de clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 – CAPITAUX PROPRES

Les émissions d'actions réalisées dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées sous la forme d'augmentations de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

3.8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables,



dont le risque est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.9 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en retenant comme principales hypothèses :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de turnover : 10 %
- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Hausse annuelle des salaires : 1 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions dans les comptes annuels mais sont mentionnés en engagement « hors-bilan ». (Cf. note 19).

3.10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES – AVANCES CONDITIONNEES

Au 31 décembre 2021, la Société bénéficiait :

- D'avance remboursable accordée par l'ADEME. Le remboursement de cette avance est conditionné à la réussite des projets subventionnés. Les caractéristiques de cette avance sont détaillées en note 11.
- D'avances remboursables accordées par la BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné à la réussite des projets subventionnés. Les caractéristiques de ces avances sont détaillées en note 11.
- De deux prêts garantis par l'Etat (« PGE ») qui ont été consentis pour un montant total de 4 millions d'Euros.
- D'un emprunt obligataire d'une valeur de 3.4 m€ qui a été émis en décembre 2020 par l'émission de 3 442 358 obligations convertibles (« OCA-2020 »), sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 septembre 2020.

3.11 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de ventes de licences (logiciels), de ventes de marchandises et de prestations de services qui les accompagnent.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des dispositions prévues aux contrats.

3.12 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des stocks,
- Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.13 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont reconnues au sein du résultat de la période dès lors que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS Au 31 décembre 2021

ACTILITY SA
Exercice clos le 31 décembre 2021

IMMOBILISATIONS	31-déc-20	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-21
Autres postes d'immobilisations incorporelles	288 374	114 800		403 174
TOTAL 1	288 374	114 800	-	403 174
Agencements et installations générales	105 974	6 332		112 306
Matériel de bureau	605 247	23 942	79 482	549 707
Mobilier de bureau	61 108	2 741		63 849
TOTAL 2	772 329	33 015	79 482	725 862
Immobilisations en cours	6 598	6 897		13 495
TOTAL 3	6 598	6 897	-	13 495
Titres de participation	6 105 552	-	1 400	6 104 152
TOTAL 4	6 105 552	-	1 400	6 104 152
Dépôts de garantie	299 106	205 034	188 025	316 115
Autres immobilisations financières	467 271	-	467 271	-
TOTAL 5	766 377	205 034	655 296	316 115
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	7 939 230	359 746	736 178	7 562 798

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 Décembre 2021

IMMOBILISATIONS	31-déc-20	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-21
Autres postes d'immobilisations incorporelles	226 679	56 620		283 299
TOTAL 1	226 679	56 620	-	283 299
Agencements et installations générales	84 145	13 836		97 981
Matériel de bureau	464 060	40 171	78 727	425 504
Mobilier de bureau	48 786	9 642		58 428
TOTAL 2	596 991	63 649	78 727	581 913
TOTAL GENERAL (1+2)	823 670	120 269	78 727	865 212

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-20	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-21
<i>Provisions pour risques et charges</i>	435 756	95 000		172 756	358 000
<i>Provisions diverses</i>					
Titres de participation	1 327 978		1 400		1 326 578
Stocks de marchandises	799 594	84 676		18 177	866 093
Comptes clients	532 568	64 248		67 734	529 082
Prov. pour dép. des comptes courants	305 752			13 076	292 676
TOTAL GENERAL	3 401 647	243 924	1 400	271 743	3 372 427
dont dotations et reprises	Exploitation	243 924		258 667	
dont dotations et reprises	Financière		1 400	13 076	

a. PROVISIONS POUR LITIGES SOCIAUX

A ce jour, trois litiges sont en cours, avec des salariés ayant contesté leur licenciement. Le risque associé à ces litiges a été provisionné à hauteur de 358 k€.

b. COMPTE SEQUESTRE

Il est rappelé qu'Actility a cédé 100% du capital social des sociétés Actility Energy, Actility Benelux et Energy Cluster au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Une part du prix de cession relatif à ces opérations a été versée sur un compte séquestre dont le montant s'élève à 839 K€ au 31 décembre 2021. Ce compte séquestre est reflété à l'actif du bilan d'Actility pour la même valeur.

Il est rappelé qu'avant la cession commentée ci-avant, Actility Energy intervenait sur le Mécanisme de Capacités orchestré par RTE et que ce mécanisme prévoit l'application de pénalités contractuelles dans des cas spécifiques. Au 31 décembre 2021, les pénalités relatives aux exercices clos les 31 décembre 2019 n'étaient pas connues.

- Le calcul des pénalités relatives à l'exercice 2019 n'étaient pas disponibles à la date d'arrêté des comptes 2021. Aucune provision n'a été constituée, la société n'ayant pas la capacité d'en évaluer le montant.

6. STOCKS

Au 31 décembre 2021, la valorisation brute des stocks de la Société a atteint 1 463 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks s'élevaient à 866 K€ au 31 décembre 2021.

7. CREANCES

Exercices clos le 31 décembre 2021

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	316 115		316 115
De l'actif circulant			
Clients (montants nets)	3 202 573	3 202 573	
Fournisseurs & Personnel débiteurs	48 468	48 468	
Acomptes versés sur commande	44 008	44 008	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 645 948	1 645 948	
Taxe sur la valeur ajoutée	253 427	253 427	
Comptes courants des sociétés filiales (montants nets)	5 921 092	5 921 092	
Autres créances	851 152	851 152	
Charges constatées d'avance	279 688	279 688	
Total	12 562 471	12 246 356	316 115

Etat, Impôts sur les bénéfices

Le poste « Etat, Impôts sur les bénéfices » s'élevait à 1 646 K€ au 31 décembre 2021 et comprenait principalement :

- La créance d'impôt correspondant au Crédit d'Impôt Recherche 2021 (« CIR ») pour une valeur de 1 339 K€
- La créance d'impôt sur l'Administration fiscale américaine (USA), d'un montant de 307 K €, correspondant à la retenue à la source d'un client et dont le remboursement est en cours.

Compte tenu du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, le CIR est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2021, la société détenait plusieurs comptes bancaires pour un montant total de 1,7 millions d'euros :

- BNP Paribas en € : solde comptable de 1 429 k € ;
- HSBC en € : solde comptable de 158 k € ;
- BNP Paribas en \$: solde comptable de 95 k € ;
- BNP Paribas en £ : solde comptable de 1 k € ;

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	279 688	269 763
Montants	279 688	269 763

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2020 et les comptes au 31 décembre 2021 sont présentées ci-après :

Libellés	31.12.2020	Affectation du résultat	Augment. de capital	Diminution de capital	Options (BSA)	Imputations pertes antérieures sur la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31.12.2021
en k€								
Capital social	1 123		1					1 123
Bons de sousc. d'act.	65				26			91
Primes d'émission	18 712		19			-9 207		9 524
Report à nouveau	0	-9 207				9 207		0
Résultat de l'exercice	-9 207	9 207					-5 829	-5 829
CAPITAUX PROPRES	10 692	0	19	0	26	0	-5 829	4 909

10.2 Composition du capital social :


10.2. A - Synthèse à la clôture :

	31/12/2021	31/12/2020
Capital	1 123 416 €	1 122 916 €
Nombre total d'actions	1 123 416	1 122 916
Valeur nominale	1,00 €	1,00 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

Exercice clos le 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014 :

- Le capital social de la Société s'élevait à 488 409 euros et était composé de 488 409 actions d'une valeur de 1 euro chacune,
- Les primes d'émission s'élevaient à 9 626 237,90 euros. 

Exercice clos le 31 décembre 2015

Selon décision de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 256 401 € pour le porter de 488 409 € à 744 810 € par émission de :

- 1 593 actions ordinaires nouvelles au prix de 62,79 €, prime d'émission incluse, soit un montant de 100 024 euros.
- 254 808 actions de préférence de catégorie C nouvelles au prix de 78,49 euros chacune, prime d'émission incluse, soit un montant de 19 999 879,92 euros.

soit un montant total de 256 401 actions nouvelles de 1 euro chacune assorties d'une prime d'émission de 19 843 503,39 €.

Les frais inhérents à cette augmentation de capital, d'un montant de 441 719,17 € ont été portés en diminution de cette prime d'émission.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aucun mouvement n'a impacté le capital social de la Société au cours de l'exercice 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Selon décision de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2017, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 372 221 € pour le porter de 744 810 € à 1 117 031 € par émission de 372 221 nouvelles actions.

En date du 29 mai 2017, l'Assemblée Générale mixte a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 94 034 € ainsi que d'un rachat d'actions de 88 149 € par la Société elle-même, ce qui porte le capital de la Société de 1 117 031 € à 1 122 916 €.

Le capital social est donc fixé à la somme de 1 122 916 euros divisé en 1 122 916 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et divisées en :

- 220 014 actions ordinaires ;
- 149 988 actions de préférence de catégorie B ;
- 286 659 actions de préférence de catégorie C
- 466 255 actions de préférence de catégorie D

Les actions de préférence de catégorie A ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2010. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires et extra-pécuniaires.

Les actions de préférence de catégorie B ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2012. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires lesquels sont attachés aux actions et non à leurs titulaires.

Les actions de préférence de catégorie C ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2015. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires lesquels sont attachés aux actions et non à leurs titulaires.

Les actions de préférence de catégorie D ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2017 et par celle du 29 mai 2017. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires lesquels sont attachés aux actions et non à leurs titulaires.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le Conseil d'Administration en date du 04 mars 2021 a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 500 € pour le porter de 1 122 916 € à 1 123 416 € par émission de 500 nouvelles actions.

10.2.C – Les bons de souscription d'actions (BSA) :

1. BSA-2016 (Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2016)

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2016 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, un nombre de 75 195 options (BSA et / ou BSPCE) donnant le droit de souscrire un nombre maximum de 75 195 actions ordinaires.

Le Conseil d'Administration de la Société du 14 décembre 2016 a utilisé cette délégation et a procédé à l'attribution de 63 435 BSPCE-2016 et de 11 558 BSA-2016. Le solde de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale n'a pas été utilisé et est devenu caduque.

Sur un total de 11 558 BSA-2016 attribuées par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2016,

- 4 752 BSA-2016 ont été souscrites, et
- 6 806 BSA-2016 ne l'ont pas été. Le Conseil d'administration du 29 mars 2018 a constaté la caducité de ces 6 806 BSA-2016,
- Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de 2150 BSA-2016 complémentaires.

2. BSA-TW2017 (Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2017)

L'Assemblée Générale du 5 avril 2017 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, un nombre de 90 710 options (BSA et / ou BSPCE) donnant le droit de souscrire un nombre maximum de 90 710 actions ordinaires.

La même Assemblée Générale du 5 avril 2017 a émis 6 690 BSA-TW 2017 donnant le droit de souscrire un maximum de 6 690 actions ordinaires. Ces 6 690 BSA-TW 2017 ont été émises, attribuées et souscrites.

Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de 6 690 BSA-TW 2017.

3. BSA-2017 (Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2017)

Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2017 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 5 avril 2017 et a procédé à l'attribution de 14 248 BSPCE et de 4 903 BSA-2017.

Sur un total de 4 903 BSA-2017 attribuées par le Conseil d'Administration :

- 4 731 BSA-2017 ont été souscrites, et



- 172 ne l'ont pas été et ont par conséquent été réintégrées dans le solde des délégations accordées par l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 avril 2017.

Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de 2 215 BSA- 2017.

4. BSA-2019 (Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019)

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2020 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 et a procédé à l'attribution 8 600 BSA-2019.

- 7 900 BSA-2019 ont été souscrites,
- 700 BSA-2019 ne l'ont pas été. Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de ces 700 BSA-2016,

5. BSA-2020-1 (Assemblée Générale Mixte du 14 01 2021)

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2021 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2021 et a procédé à l'attribution 4 752 BSA-2021-1.

- 4 150 BSA-2021-1 ont été souscrites,
- 602 BSA-2021-1 ne l'ont pas été. Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de ces 602 BSA-2021-1,

6. BSA-2020-2 (Assemblée Générale Mixte du 14 01 2021)

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2021 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2021 et a procédé à l'attribution 6 690 BSA-2021-2.

- 6 690 BSA-2021-2 ont été souscrites,

7. BSA-2020-3 (Assemblée Générale Mixte du 14 01 2021)

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2021 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2021 et a procédé à l'attribution 4 915 BSA-2021-3.

Ces BSA n'ont pas été souscrites. Le Conseil d'administration du 1er avril 2022 a constaté la caducité de ces 4 915 BSA-2021-3.

Tableau Récapitulatif BSA :



	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice	BSA souscrites	Annulés	Exercés	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA 2016							
AG du 14/06/2016	11 558	62,79	4 752	2 150	0	2 602	14/12/2016
BSA TW2017							
AG du 05/04/2017	6 690	78,49	6 690	6 690	0	0	05/04/2027
BSA 2017							
AG du 05/04/2017	4 903	102,09	4 731	2 430	0	2 301	09/11/2027
BSA 2019							
AG du 05/04/2017	8 600	5,4	7 900	0	0	7 900	14/12/2030
BSA 2020-1							
AG du 14/01/2021	4 752	5,4	4 150	0	0	4 150	14/01/2031
BSA 2020-2							
AG du 14/01/2021	6 690	5,4	6 690	0	0	6 690	14/01/2031
BSA 2020-3							
AG du 14/01/2021	4 915	5,4	0	0	0	0	03/11/2031
TOTAL BSA	48 108		34 913	11 270	0	23 643	

11. DETTES FINANCIERES DIVERSES

Le poste « dettes financières diverses » est constitué d'avances remboursables accordées par des organismes publics.

Avance ADEME, perçue en février 2013 pour 139 980 €

Cette avance a été perçue de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la mise en place de moyens matériels et réglementaires pour effectuer des tests comparatifs et évaluer des systèmes de recharge pour véhicule électrique et véhicule hybride rechargeable. Le programme est sur une durée de 56 mois. Le montant maximum de l'aide prévue est de 819 344 euros dont 559 922 euros sous forme d'aide remboursable et 259 422 euros sous forme de subventions.

Aucun remboursement n'est intervenu en 2021 concernant cette avance.

Avance BPI, perçue en mai 2021 pour 66 667 €

Au cours de l'exercice 2021, Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat a accordé une aide à l'innovation dans le cadre du projet « 3i2S – Développement d'une solution IoT de bout-en-bout interopérable avec tout type d'installation et réseau IoT chez les industriels ».

Le montant total de cette aide comprend :

- Une subvention dont le montant maximal s'élève à 900 020 euros.
- Une avance remboursable dont le montant maximal s'élève à 450 011,00 euros.

En 2021, Actility a encaissé 133 333,00 euros au titre de la subvention, et 66 667,00 euros au titre de l'avance remboursable.

Avance BPI, perçue en juin 2021 pour 263 000 €

Cette avance récupérable a été perçue du Ministère de l'économie, des finances et de la relance dans le cadre de l' « Appel à projet COVID 19 International – Infrastructure intégrée pour l'application des politiques sanitaires et le confinement numérique d'urgence ». Le programme est d'une durée de 16 mois. Le montant maximum de l'avance récupérable prévu s'élève à 329 000 euros.

12.ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2021

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables	469 648		469 648	
Emprunt obligataire convertible	3 442 358			3 442 358
Emprunts bancaires	4 042 165			4 042 165
Dettes financières diverses	1 000			1 000
Intérêts courus	337 296			337 296
Compte courant associés	250 032	250 032		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 566 373	2 566 373		
Clients acomptes reçus	875 829	875 829		
Personnel et comptes rattachés	677 266	677 266		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	599 822	599 822		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	97 429	97 429		
Autres dettes fiscales et sociales	123 311	123 311		
Produits constatés d'avance	1 034 976	1 034 976		
Autres dettes	123 844	123 844		
Total	14 641 348	6 348 882	469 648	7 822 818
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.):</i>	329 667			
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>	-			



13.COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	984 315	714 425
Total	984 315	714 425
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	593 024	580 007
Personnel charges à payer	73 128	70 061
Charges sociales sur congés payés	255 931	62 006
Charges sociales à payer	36 565	31 528
État : charges à payer	140 574	107 878
Total	1 099 222	851 480
TOTAL GENERAL	2 083 537	1 565 905

Produits constatés d'avance

en €	31/12/2021	31/12/2020
Montants :	1 034 976	962 711

Le montant des produits constatés d'avance ne concerne que des produits d'exploitation.

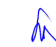
14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires total	9 928	8 480

- Subventions d'exploitation : **183 K€**
 - Subvention BPI : 133 K€
 - Subvention aides à l'embauche : 49 K€
- Autres produits : **146 K€**
 - Reprise de provision clients douteux : 68 K€
 - Reprise de provision de stock : 18 K€
 - Reprise de provision autres créances : 13 K€
 - Transfert de charges d'exploitation : 47 K€

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2021

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	57 177	 46 557

Gains de change	27 338	44 354
Revenu autres créances		6 745
Rep. Provision pour dépréc.	1 400	
Total	85 915	97 657
Charges financières		
Pertes de change	65 214	116 290
Intérêts et ch. Assimilées	96 464	10 065
Intérêts autres dettes	327 024	4 113
Intérêts compte courant	544	
Dot. provisions dépréciation immobilisations financières		855 478
Total	489 247	985 946
TOTAL Résultat Financier	(403 333)	(888 289)

16.RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de la société est un bénéfice de 26 K € en 2021. Il est essentiellement constitué des éléments suivants :

- Reprise de provisions pour risques et charges concernant le compte séquestre lié à la cession de la branche Energy intervenue en 2019 (173 K €)
- Charge concernant le compte séquestre lié à la cession de la branche Energy intervenue en 2019 (162 K €)
- Produit de l'abandon du compte courant de notre filiale ACTILITY UK pour 15 K €.

17.IMPOT SUR LES BENEFICES

Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés correspond essentiellement à :

- Crédit Impôt Recherche (« CIR ») qui s'est élevé à 2 072 551 € en 2021 (1 277 K € en 2020).

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 86 827 939 € au 31 décembre 2021. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18.JETONS DE PRESENCE

La Société a comptabilisé en charge le versement de jetons de présence au bénéfice de la Société SHILOH GROUP L.L.C. pour un montant de 43 K euros.

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Actility en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2021. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans l'annexe des comptes annuels.

Ce montant a été déterminé à la date du 31 décembre 2021 en tenant comptes des éléments suivants :

- Table de mortalité ;
- Ancienneté du personnel ;
- Probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement a ainsi été estimé à environ 62 K € au 31 décembre 2021.

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	80	86
Employés	4	6
Total	84	92

L'effectif au 31 décembre est de 86 personnes.

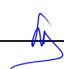
21. ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Elles sont décrites ci-après :

Eléments	POSTES DU BILAN	ACTIF	PASSIF
----------	-----------------	-------	--------

A- Entreprises liées			
THINGPARK BENELUX	Créances clients	245 386	
ABEEWAY	Créances clients	36 808	
ABEEWAY	Dettes fournisseurs		636 373
ACTILITY SINGAPORE	Dettes fournisseurs		121 403
THINGPARK CHINA	Avance compte courant	284 127	
ABEEWAY	Avance compte courant	5 918 540	
THINGPARK BENELUX	Avance compte courant		250 032
ACTILITY CORP	Avance compte courant	8 549	
ACTILITY SINGAPORE	Avance compte courant	2 551	
TOTAL		6 495 961	1 007 808

Eléments	Résultat	Charges	Produits
A- Entreprises liées			
ABEEWAY	Achats de marchandises	1 708 668	
			

ABEEWAY	Ventes de marchandises		4 295
ACTILITY SINGAPORE	Cost +	469 509	
ACTILITY US CORP	Cost +	159 109	
THINGPARK BENELUX	Prestations de services		736 777
THINGPARK BENELUX	Ventes de marchandises		119 794
TOTAL		2 337 286	860 866

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Actility peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Actility met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Actility est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Actility n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Actility n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où la Société ne détient plus de placement financier.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Actility fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Actility suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique au-delà des créances dépréciées au cours de l'exercice.

Certaines créances sont anciennes mais des accords d'échéanciers ont été convenus avec les clients concernés.

ACTILITY

Société Anonyme au capital de 1.123.416 euros
Siège Social : 4 rue Ampère – 22300 LANNION
522 305 473 R.C.S. SAINT BRIEUC

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
ET VOTEES DANS LEUR INTEGRALITE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2022
RELATIVES A L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **approuve** l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'administration, soit :

- Perte nette comptable (5.828.523) euros
laquelle est affectée au poste "Report à Nouveau" du bilan. =====

L'Assemblée Générale **prend acte** de ce que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION


Imputation des pertes inscrites au poste « Report à nouveau » sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport »

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Constate en conséquence de l'adoption de la troisième résolution, que le poste « Report à nouveau », après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, est débiteur et s'élève à la somme négative de (5.828.523) euros,

Décide d'imputer une partie des pertes affectées au poste « Report à nouveau » sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport », à hauteur de 947.043 euros,

Constate qu'en conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » est ramené à un montant négatif de (4.881.479,99) euros et que le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport » est ramené à la somme de 8.667.492 euros.

DocuSigned by:

AF3B5ED90B4E4AF...

Copie certifiée conforme
Monsieur Olivier HERSENT



Audit – Bureau de Paris

16 rue de de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

ACTILITY

Société anonyme au capital de 1 123 416 euros

Siège social : 4 rue Ampère
22300 LANNION

RCS SAINT-BRIEUC 522 305 473

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 123 912 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ACTILITY

Société anonyme au capital de 1 123 416 euros
Siège social : 4 rue Ampère
22300 LANNION
RCS SAINT-BRIEUC 522 305 473

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTILITY, S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Jean-Fabrice SUBIAS

Bilan actif

ACTILITY


Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	403 174,26	283 300,50	119 873,76	61 694,23
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	725 860,80	581 913,41	143 947,39	175 337,24
Immob. en cours / Avances & acomptes	13 495,36		13 495,36	6 598,19
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 104 152,52	1 326 577,88	4 777 574,64	4 777 574,64
Autres immobilisations financières	316 115,47		316 115,47	766 376,99
ACTIF IMMOBILISE	7 562 798,41	2 191 791,79	5 371 006,62	5 787 581,29
Stocks				
Marchandises	1 462 981,48	866 092,23	596 889,25	920 395,02
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 731 302,86	529 081,91	3 202 220,95	1 858 159,02
Fournisseurs débiteurs	40 532,30		40 532,30	1 534,49
Personnel	6 087,46		6 087,46	1 700,41
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 645 947,61		1 645 947,61	1 584 700,61
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	253 427,37		253 427,37	156 822,21
Autres créances	7 064 919,67	292 675,35	6 772 244,32	5 872 800,71
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	44 008,24		44 008,24	55 855,64
Disponibilités	1 694 523,09		1 694 523,09	6 292 777,05
Charges constatées d'avance	279 688,00		279 688,00	269 763,00
ACTIF CIRCULANT	16 223 418,08	1 687 849,49	14 535 568,59	17 014 508,16
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	23 786 216,49	3 879 641,28	19 906 575,21	22 802 089,45

Bilan passif

ACTLITY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 123 416,00	1 122 916,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 614 535,08	18 776 046,97
Résultat de l'exercice	-5 828 522,99	-9 206 618,68
CAPITAUX PROPRES	4 909 428,09	10 692 344,29
Avances conditionnées	469 647,50	139 980,50
AUTRES FONDS PROPRES	469 647,50	139 980,50
Provisions pour charges	358 000,00	435 755,88
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	358 000,00	435 755,88
Emprunts obligataires convertibles	3 442 358,00	3 442 358,00
<i>Emprunts</i>	4 042 164,60	4 000 000,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 042 164,60	4 000 000,00
Emprunts et dettes financières diverses	338 295,80	81 902,78
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	250 032,05	13 481,86
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	875 828,92	102 195,96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 564 524,33	1 394 226,30
<i>Personnel</i>	677 266,10	671 429,13
<i>Organismes sociaux</i>	599 822,21	619 245,26
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	97 428,73	67 347,07
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	123 310,87	112 236,44
Dettes fiscales et sociales	1 497 827,91	1 470 257,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,66	0,66
Autres dettes	123 491,47	66 873,95
Produits constatés d'avance	1 034 975,88	962 711,37
DETTES	14 169 499,62	11 534 008,78
		
TOTAL PASSIF	19 906 575,21	22 802 089,45

COMPTE DE RESULTAT

ACTILITY

Etats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS		
Ventes de marchandises	4 310 086,33	2 284 483,29
Production vendue	5 617 490,49	6 195 964,85
Subventions d'exploitation	182 666,28	6 495,33
Autres produits	146 148,43	838 699,06
Total	<u>10 256 391,53</u>	<u>9 325 642,53</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	3 014 152,95	1 544 021,86
Variation de stock (m/ses)	252 278,37	17 065,14
Autres achats & charges externes	5 578 101,26	7 045 987,20
Total	<u>8 844 532,58</u>	<u>8 607 074,20</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	1 411 858,95	718 568,33
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	209 037,93	258 091,83
Salaires et Traitements	5 548 720,98	5 881 566,82
Charges sociales	2 520 040,28	2 673 378,73
Amortissements et provisions	364 192,95	429 712,81
Autres charges	294 068,47	615 958,06
Total	<u>8 936 060,61</u>	<u>9 858 708,25</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 524 201,66	-9 140 139,92
Produits financiers	85 914,70	97 656,77
Charges financières	489 247,30	985 946,08
Résultat financier	<u>-403 332,60</u>	<u>-888 289,31</u>
RESULTAT COURANT	-7 927 534,26	-10 028 429,23
Produits exceptionnels	189 186,76	1 416,66
Charges exceptionnelles	162 726,49	457 061,11
Résultat exceptionnel	<u>26 460,27</u>	<u>-455 644,45</u>
Impôts sur les bénéfices	-2 072 551,00	-1 277 455,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 828 522,99	-9 206 618,68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2021, qui dégagent une perte de 5 828 523 €, ont été arrêtés le 1^{er} avril 2022 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.



1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 CREDIT IMPOT RECHERCHE

En 2021, Actility a révisé les assiettes de calcul du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») et déposé des déclarations rectificatives pour les exercices respectivement clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent un produit de CIR dont la valeur totale atteint 2 073 k€ dont :

- 1 338,7 k€ sont liés à l'effort de R&D 2021 ;
- 251,6 k€ sont liés à l'effort de R&D 2020 ;
- 247,1 k€ sont liés à l'effort de R&D 2019 ; et
- 235,07 k€ sont liés à l'effort de R&D 2018.

1.2 AUGMENTATION DE CAPITAL

En mars 2021, la société a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 500 euros par émission de 500 actions ordinaires.

Cette opération a porté le capital social d'Actility de 1 122 916 euros à 1 123 416 euros.

1.3 ABANDONS DE COMPTES COURANTS AVEC CLAUSES DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Pour rappel, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Actility a abandonné les créances suivantes au profit de ses filiales :

- 2 031 643,11 euros au profit de la société Abeeway ;
- 1 745 357,98 £ au profit de la société Actility UK ;
- 460 044,03 US\$ au profit de la société Actility US Corp.

Ces abandons de créances ont été assortis de clauses de retour à meilleures fortunes qui n'ont pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

2.1 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE



Le Conseil d'administration du 4 février 2022 a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 3 442 358 euros par l'émission de 3 442 358 obligations convertibles, sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 8 septembre 2020.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28 et R123-172 à R123-208) et du règlement ANC n°2016-07 du 26/12/2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Intangibilité du bilan d'ouverture, et
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2021, Actility disposait d'une trésorerie disponible de 1 694,5 K€,
- Compte tenu de la seconde tranche du contrat d'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant total de 3 442,3 K€ mentionnée au paragraphe 2.1 ci-dessus, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances pour la période de 12 mois à venir.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle, où lorsque
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées, de brevets, de logiciels ainsi que du site internet de la Marketplace. Elles sont amorties de la façon suivante :

- LogicielsLinéaire ...3 à 5 ans
- BrevetsLinéaire ...5 ans

- Site internet Linéaire ...5 ans
- Application mobile Linéaire ...5 ans

Il est précisé que les frais de recherche et de développement de la société sont exclusivement maintenus en charges.

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation de chaque bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel de bureau et informatique..... Linéaire...3 à 5 ans
- Mobilier de bureau..... Linéaire...5 ans
- Agencements, Installations Linéaire...5 à 10 ans

3.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées de la valeur brute des titres de participation détenus par la Société dans six filiales pour une valeur totale de 6 104 K€.

La valeur de ces titres est dépréciée lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition. Le critère de calcul de la valeur recouvrable pour l'évaluation des dépréciations tient compte de la valeur de l'actif net, de la position concurrentielle sur le marché et des perspectives de rentabilité.

Sur cette base, les provisions constituées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 327 K€.

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées des dépôts et cautionnements.

3.4 – STOCK

Les stocks sont valorisés sur la base de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

Des provisions couvrant les risques d'obsolescence et de perspectives de ventes ont été par ailleurs comptabilisées sur la base d'analyses par référence menées par le Management de la Société.

Une dépréciation complémentaire de 66k€ a été comptabilisée en 2021 portant la dépréciation totale à 866k€.

3.5 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement :

- Le crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif du bilan au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que
- Les créances de TVA,
- Les comptes courants de la Société avec les filiales, et
- Les avances versées aux fournisseurs.

3.6 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la date de clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 – CAPITAUX PROPRES

Les émissions d'actions réalisées dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées sous la forme d'augmentations de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

3.8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables,



dont le risque est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.9 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en retenant comme principales hypothèses :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de turnover : 10 %
- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Hausse annuelle des salaires : 1 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions dans les comptes annuels mais sont mentionnés en engagement « hors-bilan ». (Cf. note 19).

3.10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES – AVANCES CONDITIONNEES

Au 31 décembre 2021, la Société bénéficiait :

- D'avance remboursable accordée par l'ADEME. Le remboursement de cette avance est conditionné à la réussite des projets subventionnés. Les caractéristiques de cette avance sont détaillées en note 11.
- D'avances remboursables accordées par la BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné à la réussite des projets subventionnés. Les caractéristiques de ces avances sont détaillées en note 11.
- De deux prêts garantis par l'Etat (« PGE ») qui ont été consentis pour un montant total de 4 millions d'Euros.
- D'un emprunt obligataire d'une valeur de 3.4 m€ qui a été émis en décembre 2020 par l'émission de 3 442 358 obligations convertibles (« OCA-2020 »), sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 septembre 2020.

3.11 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de ventes de licences (logiciels), de ventes de marchandises et de prestations de services qui les accompagnent.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des dispositions prévues aux contrats.

3.12 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des stocks,
- Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.13 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont reconnues au sein du résultat de la période dès lors que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS
Au 31 décembre 2021

ACTILITY SA
Exercice clos le 31 décembre 2021

IMMOBILISATIONS	31-déc-20	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-21
Autres postes d'immobilisations incorporelles	288 374	114 800		403 174
TOTAL 1	288 374	114 800	-	403 174
Agencements et installations générales	105 974	6 332		112 306
Matériel de bureau	605 247	23 942	79 482	549 707
Mobilier de bureau	61 108	2 741		63 849
TOTAL 2	772 329	33 015	79 482	725 862
Immobilisations en cours	6 598	6 897		13 495
TOTAL 3	6 598	6 897	-	13 495
Titres de participation	6 105 552	-	1 400	6 104 152
TOTAL 4	6 105 552	-	1 400	6 104 152
Dépôts de garantie	299 106	205 034	188 025	316 115
Autres immobilisations financières	467 271	-	467 271	-
TOTAL 5	766 377	205 034	655 296	316 115
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	7 939 230	359 746	736 178	7 562 798

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 Décembre 2021

IMMOBILISATIONS	31-déc-20	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-21
Autres postes d'immobilisations incorporelles	226 679	56 620		283 299
TOTAL 1	226 679	56 620	-	283 299
Agencements et installations générales	84 145	13 836		97 981
Matériel de bureau	464 060	40 171	78 727	425 504
Mobilier de bureau	48 786	9 642		58 428
TOTAL 2	596 991	63 649	78 727	581 913
TOTAL GENERAL (1+2)	823 670	120 269	78 727	865 212

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-20	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-21
<i>Provisions pour risques et charges</i>	435 756	95 000		172 756	358 000
<i>Provisions diverses</i>					
Titres de participation	1 327 978		1 400		1 326 578
Stocks de marchandises	799 594	84 676		18 177	866 093
Comptes clients	532 568	64 248		67 734	529 082
Prov. pour dép. des comptes courants	305 752			13 076	292 676
TOTAL GENERAL	3 401 647	243 924	1 400	271 743	3 372 427
dont dotations et reprises	Exploitation	243 924		258 667	
dont dotations et reprises	Financière		1 400	13 076	

a. PROVISIONS POUR LITIGES SOCIAUX

A ce jour, trois litiges sont en cours, avec des salariés ayant contesté leur licenciement. Le risque associé à ces litiges a été provisionné à hauteur de 358 k€.

b. COMPTE SEQUESTRE

Il est rappelé qu'Actility a cédé 100% du capital social des sociétés Actility Energy, Actility Benelux et Energy Cluster au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Une part du prix de cession relatif à ces opérations a été versée sur un compte séquestre dont le montant s'élève à 839 K€ au 31 décembre 2021. Ce compte séquestre est reflété à l'actif du bilan d'Actility pour la même valeur.

Il est rappelé qu'avant la cession commentée ci-avant, Actility Energy intervenait sur le Mécanisme de Capacités orchestré par RTE et que ce mécanisme prévoit l'application de pénalités contractuelles dans des cas spécifiques. Au 31 décembre 2021, les pénalités relatives aux exercices clos les 31 décembre 2019 n'étaient pas connues.

- Le calcul des pénalités relatives à l'exercice 2019 n'étaient pas disponibles à la date d'arrêté des comptes 2021. Aucune provision n'a été constituée, la société n'ayant pas la capacité d'en évaluer le montant.

6. STOCKS

Au 31 décembre 2021, la valorisation brute des stocks de la Société a atteint 1 463 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks s'élevaient à 866 K€ au 31 décembre 2021.

7. CREANCES

Exercices clos le 31 décembre 2021

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	316 115		316 115
De l'actif circulant			
Clients (montants nets)	3 202 573	3 202 573	
Fournisseurs & Personnel débiteurs	48 468	48 468	
Acomptes versés sur commande	44 008	44 008	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 645 948	1 645 948	
Taxe sur la valeur ajoutée	253 427	253 427	
Comptes courants des sociétés filiales (montants nets)	5 921 092	5 921 092	
Autres créances	851 152	851 152	
Charges constatées d'avance	279 688	279 688	
Total	12 562 471	12 246 356	316 115

Etat, Impôts sur les bénéfices

Le poste « Etat, Impôts sur les bénéfices » s'élevait à 1 646 K€ au 31 décembre 2021 et comprenait principalement :

- La créance d'impôt correspondant au Crédit d'Impôt Recherche 2021 (« CIR ») pour une valeur de 1 339 K€
- La créance d'impôt sur l'Administration fiscale américaine (USA), d'un montant de 307 K €, correspondant à la retenue à la source d'un client et dont le remboursement est en cours.

Compte tenu du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, le CIR est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2021, la société détenait plusieurs comptes bancaires pour un montant total de 1,7 millions d'euros :

- BNP Paribas en € : solde comptable de 1 429 k € ;
- HSBC en € : solde comptable de 158 k € ;
- BNP Paribas en \$: solde comptable de 95 k € ;
- BNP Paribas en £ : solde comptable de 1 k € ;

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	279 688	269 763
Montants	279 688	269 763

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2020 et les comptes au 31 décembre 2021 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2020	Affectation du résultat	Augment. de capital	Diminution de capital	Options (BSA)	Imputations pertes antérieures sur la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31.12.2021
Capital social	1 123		1					1 123
Bons de sousc. d'act.	65				26			91
Primes d'émission	18 712		19			-9 207		9 524
Report à nouveau	0	-9 207				9 207		0
Résultat de l'exercice	-9 207	9 207					-5 829	-5 829
CAPITAUX PROPRES	10 692	0	19	0	26	0	-5 829	4 909

10.2 Composition du capital social :


10.2. A - Synthèse à la clôture :

	31/12/2021	31/12/2020
Capital	1 123 416 €	1 122 916 €
Nombre total d'actions	1 123 416	1 122 916
Valeur nominale	1,00 €	1,00 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

Exercice clos le 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014 :

- Le capital social de la Société s'élevait à 488 409 euros et était composé de 488 409 actions d'une valeur de 1 euro chacune,
- Les primes d'émission s'élevaient à 9 626 237,90 euros. 

Exercice clos le 31 décembre 2015

Selon décision de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 256 401 € pour le porter de 488 409 € à 744 810 € par émission de :

- 1 593 actions ordinaires nouvelles au prix de 62,79 €, prime d'émission incluse, soit un montant de 100 024 euros.
- 254 808 actions de préférence de catégorie C nouvelles au prix de 78,49 euros chacune, prime d'émission incluse, soit un montant de 19 999 879,92 euros.

soit un montant total de 256 401 actions nouvelles de 1 euro chacune assorties d'une prime d'émission de 19 843 503,39 €.

Les frais inhérents à cette augmentation de capital, d'un montant de 441 719,17 € ont été portés en diminution de cette prime d'émission.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aucun mouvement n'a impacté le capital social de la Société au cours de l'exercice 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Selon décision de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2017, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 372 221 € pour le porter de 744 810 € à 1 117 031 € par émission de 372 221 nouvelles actions.

En date du 29 mai 2017, l'Assemblée Générale mixte a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 94 034 € ainsi que d'un rachat d'actions de 88 149 € par la Société elle-même, ce qui porte le capital de la Société de 1 117 031 € à 1 122 916 €.

Le capital social est donc fixé à la somme de 1 122 916 euros divisé en 1 122 916 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et divisées en :

- 220 014 actions ordinaires ;
- 149 988 actions de préférence de catégorie B ;
- 286 659 actions de préférence de catégorie C
- 466 255 actions de préférence de catégorie D

Les actions de préférence de catégorie A ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2010. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires et extra-pécuniaires.

Les actions de préférence de catégorie B ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2012. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires lesquels sont attachés aux actions et non à leurs titulaires.

Les actions de préférence de catégorie C ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2015. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires lesquels sont attachés aux actions et non à leurs titulaires.

Les actions de préférence de catégorie D ont été créées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2017 et par celle du 29 mai 2017. Elles confèrent à leurs titulaires des droits pécuniaires lesquels sont attachés aux actions et non à leurs titulaires.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le Conseil d'Administration en date du 04 mars 2021 a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 500 € pour le porter de 1 122 916 € à 1 123 416 € par émission de 500 nouvelles actions.

10.2.C – Les bons de souscription d'actions (BSA) :

1. BSA-2016 (Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2016)

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2016 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, un nombre de 75 195 options (BSA et / ou BSPCE) donnant le droit de souscrire un nombre maximum de 75 195 actions ordinaires.

Le Conseil d'Administration de la Société du 14 décembre 2016 a utilisé cette délégation et a procédé à l'attribution de 63 435 BSPCE-2016 et de 11 558 BSA-2016. Le solde de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale n'a pas été utilisé et est devenu caduque.

Sur un total de 11 558 BSA-2016 attribuées par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2016,

- 4 752 BSA-2016 ont été souscrites, et
- 6 806 BSA-2016 ne l'ont pas été. Le Conseil d'administration du 29 mars 2018 a constaté la caducité de ces 6 806 BSA-2016,
- Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de 2150 BSA-2016 complémentaires.

2. BSA-TW2017 (Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2017)

L'Assemblée Générale du 5 avril 2017 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, un nombre de 90 710 options (BSA et / ou BSPCE) donnant le droit de souscrire un nombre maximum de 90 710 actions ordinaires.

La même Assemblée Générale du 5 avril 2017 a émis 6 690 BSA-TW 2017 donnant le droit de souscrire un maximum de 6 690 actions ordinaires. Ces 6 690 BSA-TW 2017 ont été émises, attribuées et souscrites.

Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de 6 690 BSA-TW 2017.

3. BSA-2017 (Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2017)

Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2017 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 5 avril 2017 et a procédé à l'attribution de 14 248 BSPCE et de 4 903 BSA-2017.

Sur un total de 4 903 BSA-2017 attribuées par le Conseil d'Administration :

- 4 731 BSA-2017 ont été souscrites, et



- 172 ne l'ont pas été et ont par conséquent été réintégrées dans le solde des délégations accordées par l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 avril 2017.

Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de 2 215 BSA- 2017.

4. BSA-2019 (Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019)

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2020 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 et a procédé à l'attribution 8 600 BSA-2019.

- 7 900 BSA-2019 ont été souscrites,
- 700 BSA-2019 ne l'ont pas été. Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de ces 700 BSA-2016,

5. BSA-2020-1 (Assemblée Générale Mixte du 14 01 2021)

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2021 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2021 et a procédé à l'attribution 4 752 BSA-2021-1.

- 4 150 BSA-2021-1 ont été souscrites,
- 602 BSA-2021-1 ne l'ont pas été. Le Conseil d'administration du 20 mai 2021 a constaté la caducité de ces 602 BSA-2021-1,

6. BSA-2020-2 (Assemblée Générale Mixte du 14 01 2021)

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2021 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2021 et a procédé à l'attribution 6 690 BSA-2021-2.

- 6 690 BSA-2021-2 ont été souscrites,

7. BSA-2020-3 (Assemblée Générale Mixte du 14 01 2021)

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2021 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2021 et a procédé à l'attribution 4 915 BSA-2021-3.

Ces BSA n'ont pas été souscrites. Le Conseil d'administration du 1er avril 2022 a constaté la caducité de ces 4 915 BSA-2021-3.

Tableau Récapitulatif BSA :



	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice	BSA souscrites	Annulés	Exercés	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA 2016							
AG du 14/06/2016	11 558	62,79	4 752	2 150	0	2 602	14/12/2016
BSA TW2017							
AG du 05/04/2017	6 690	78,49	6 690	6 690	0	0	05/04/2027
BSA 2017							
AG du 05/04/2017	4 903	102,09	4 731	2 430	0	2 301	09/11/2027
BSA 2019							
AG du 05/04/2017	8 600	5,4	7 900	0	0	7 900	14/12/2030
BSA 2020-1							
AG du 14/01/2021	4 752	5,4	4 150	0	0	4 150	14/01/2031
BSA 2020-2							
AG du 14/01/2021	6 690	5,4	6 690	0	0	6 690	14/01/2031
BSA 2020-3							
AG du 14/01/2021	4 915	5,4	0	0	0	0	03/11/2031
TOTAL BSA	48 108		34 913	11 270	0	23 643	

11. DETTES FINANCIERES DIVERSES

Le poste « dettes financières diverses » est constitué d'avances remboursables accordées par des organismes publics.

Avance ADEME, perçue en février 2013 pour 139 980 €

Cette avance a été perçue de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la mise en place de moyens matériels et réglementaires pour effectuer des tests comparatifs et évaluer des systèmes de recharge pour véhicule électrique et véhicule hybride rechargeable. Le programme est sur une durée de 56 mois. Le montant maximum de l'aide prévue est de 819 344 euros dont 559 922 euros sous forme d'aide remboursable et 259 422 euros sous forme de subventions.

Aucun remboursement n'est intervenu en 2021 concernant cette avance.

Avance BPI, perçue en mai 2021 pour 66 667 €

Au cours de l'exercice 2021, Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat a accordé une aide à l'innovation dans le cadre du projet « 3i2S – Développement d'une solution IoT de bout-en-bout interopérable avec tout type d'installation et réseau IoT chez les industriels ».

Le montant total de cette aide comprend :

- Une subvention dont le montant maximal s'élève à 900 020 euros.
- Une avance remboursable dont le montant maximal s'élève à 450 011,00 euros.

En 2021, Actility a encaissé 133 333,00 euros au titre de la subvention, et 66 667,00 euros au titre de l'avance remboursable.

Avance BPI, perçue en juin 2021 pour 263 000 €

Cette avance récupérable a été perçue du Ministère de l'économie, des finances et de la relance dans le cadre de l' « Appel à projet COVID 19 International – Infrastructure intégrée pour l'application des politiques sanitaires et le confinement numérique d'urgence ». Le programme est d'une durée de 16 mois. Le montant maximum de l'avance récupérable prévu s'élève à 329 000 euros.

12.ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2021

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables	469 648		469 648	
Emprunt obligataire convertible	3 442 358			3 442 358
Emprunts bancaires	4 042 165			4 042 165
Dettes financières diverses	1 000			1 000
Intérêts courus	337 296			337 296
Compte courant associés	250 032	250 032		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 566 373	2 566 373		
Clients acomptes reçus	875 829	875 829		
Personnel et comptes rattachés	677 266	677 266		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	599 822	599 822		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	97 429	97 429		
Autres dettes fiscales et sociales	123 311	123 311		
Produits constatés d'avance	1 034 976	1 034 976		
Autres dettes	123 844	123 844		
Total	14 641 348	6 348 882	469 648	7 822 818
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.):</i>	329 667			
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>	-			



13.COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	984 315	714 425
Total	984 315	714 425
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	593 024	580 007
Personnel charges à payer	73 128	70 061
Charges sociales sur congés payés	255 931	62 006
Charges sociales à payer	36 565	31 528
État : charges à payer	140 574	107 878
Total	1 099 222	851 480
TOTAL GENERAL	2 083 537	1 565 905

Produits constatés d'avance

en €	31/12/2021	31/12/2020
Montants :	1 034 976	962 711

Le montant des produits constatés d'avance ne concerne que des produits d'exploitation.

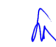
14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires total	9 928	8 480

- Subventions d'exploitation : **183 K€**
 - Subvention BPI : 133 K€
 - Subvention aides à l'embauche : 49 K€
- Autres produits : **146 K€**
 - Reprise de provision clients douteux : 68 K€
 - Reprise de provision de stock : 18 K€
 - Reprise de provision autres créances : 13 K€
 - Transfert de charges d'exploitation : 47 K€

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2021

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	57 177	 46 557

Gains de change	27 338	44 354
Revenu autres créances		6 745
Rep. Provision pour dépréc.	1 400	
Total	85 915	97 657
Charges financières		
Pertes de change	65 214	116 290
Intérêts et ch. Assimilées	96 464	10 065
Intérêts autres dettes	327 024	4 113
Intérêts compte courant	544	
Dot. provisions dépréciation immobilisations financières		855 478
Total	489 247	985 946
TOTAL Résultat Financier	(403 333)	(888 289)

16.RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de la société est un bénéfice de 26 K € en 2021. Il est essentiellement constitué des éléments suivants :

- Reprise de provisions pour risques et charges concernant le compte séquestre lié à la cession de la branche Energy intervenue en 2019 (173 K €)
- Charge concernant le compte séquestre lié à la cession de la branche Energy intervenue en 2019 (162 K €)
- Produit de l'abandon du compte courant de notre filiale ACTILITY UK pour 15 K €.

17.IMPOT SUR LES BENEFICES

Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés correspond essentiellement à :

- Crédit Impôt Recherche (« CIR ») qui s'est élevé à 2 072 551 € en 2021 (1 277 K € en 2020).

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 86 827 939 € au 31 décembre 2021. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18.JETONS DE PRESENCE

La Société a comptabilisé en charge le versement de jetons de présence au bénéfice de la Société SHILOH GROUP L.L.C. pour un montant de 43 K euros.

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Actility en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2021. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans l'annexe des comptes annuels.

Ce montant a été déterminé à la date du 31 décembre 2021 en tenant comptes des éléments suivants :

- Table de mortalité ;
- Ancienneté du personnel ;
- Probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement a ainsi été estimé à environ 62 K € au 31 décembre 2021.

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	80	86
Employés	4	6
Total	84	92

L'effectif au 31 décembre est de 86 personnes.

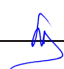
21. ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Elles sont décrites ci-après :

Eléments	POSTES DU BILAN	ACTIF	PASSIF
----------	-----------------	-------	--------

A- Entreprises liées			
THINGPARK BENELUX	Créances clients	245 386	
ABEEWAY	Créances clients	36 808	
ABEEWAY	Dettes fournisseurs		636 373
ACTILITY SINGAPORE	Dettes fournisseurs		121 403
THINGPARK CHINA	Avance compte courant	284 127	
ABEEWAY	Avance compte courant	5 918 540	
THINGPARK BENELUX	Avance compte courant		250 032
ACTILITY CORP	Avance compte courant	8 549	
ACTILITY SINGAPORE	Avance compte courant	2 551	
TOTAL		6 495 961	1 007 808

Eléments	Résultat	Charges	Produits
A- Entreprises liées			
ABEEWAY	Achats de marchandises	1 708 668	
			

ABEEWAY	Ventes de marchandises		4 295
ACTILITY SINGAPORE	Cost +	469 509	
ACTILITY US CORP	Cost +	159 109	
THINGPARK BENELUX	Prestations de services		736 777
THINGPARK BENELUX	Ventes de marchandises		119 794
TOTAL		2 337 286	860 866

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Actility peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Actility met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Actility est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Actility n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Actility n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où la Société ne détient plus de placement financier.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Actility fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Actility suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique au-delà des créances dépréciées au cours de l'exercice.

Certaines créances sont anciennes mais des accords d'échéanciers ont été convenus avec les clients concernés.